

*Date de dépôt : 30 avril 2015*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Nathalie Fontanet : Exemple de sujet de recherche au libellé à connotation raciste à l'Ecole de Commerce : quel moyen de contrôle mis en place par le DIP ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 avril 2015 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*L'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann a distribué cette semaine à ses élèves de dernière année un « Guide de l'élève » dans le cadre du travail autonome. Ce guide semble également avoir été utilisé à l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier, puisqu'il est téléchargeable sur son site internet<sup>1</sup>. A la cinquième page de ce document, des exemples de sujets de travaux sont donnés. « L'intégration de la femme noire en Suisse » est le premier exemple et il est proposé de formuler la problématique ainsi : « Comment la femme noire s'intègre-t-elle à la société et à l'économie suisses ? Bilan de la situation ». Il semblerait que, lors d'une séance d'orientation TA à l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann dans une aula de 400 personnes, des élèves se soient offusqués de l'incongruité de ce sujet et que la doyenne faisant la présentation n'ait pas compris pourquoi ce sujet suscitait des interrogations.*

*Au vu de la connotation raciste que sous-tend ce sujet, le choix de l'utiliser comme exemple fourni aux élèves soulève de nombreuses interrogations. Concernant le guide, qui en est l'auteur et a-t-il été validé par le département ? Est-il utilisé par toutes les Ecoles de commerce du canton ?*

---

<sup>1</sup> <http://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier/filieres/cfci/cfci3-ta/cfci-3-ta-guide-de-leleve-2013-2014>.

*La présence de cet exemple ainsi que l'incompréhension d'une doyenne devant la réaction légitime d'étudiants amènent également à des questions sur les moyens de contrôle mis en place par le département pour éviter ce genre d'incident. Finalement, il paraît évident que le département doit intervenir rapidement pour modifier ce guide. Ainsi, quelles mesures prévoit-il de prendre dans ce cas précis ?*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- 1. Qui est l'auteur de ce guide et a-t-il été validé par le département ?*
- 2. Est-il utilisé par toutes les Ecoles de commerce du canton ?*
- 3. Quels moyens de contrôle sont mis en place par le département pour éviter ce genre d'incident ?*
- 4. Quelles mesures prévoit de prendre le département dans ce cas précis ?*

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le sujet dont traite cette question écrite urgente est tiré du guide de l'élève relatif à l'élaboration du travail autonome (ci-après : TA) dans les écoles de commerce. Ce document de 21 pages a été élaboré en commun par les représentants chargés de ce dossier au sein des directions des quatre écoles.

Le chapitre 3 a pour objectif de conduire les élèves et les apprenti-e-s à cerner au mieux le sujet qu'ils abordent afin que la forme de leur TA réponde aux attentes. Comme il est indiqué dans le document, les élèves doivent « choisir un sujet, en lien avec le monde économique/professionnel ». Le conseil didactique est donc de transformer le thème parfois trop général en une question plus précise.

Ce chapitre avait déjà été ajouté l'année passée en réponse aux difficultés rencontrées par des élèves. En aucun cas les exemples de sujets mentionnés n'avaient soulevé des réactions de la part des élèves lors des précédentes présentations.

Les rédacteurs de ce guide se sont appuyés sur des sujets qui avaient été traités les années précédentes par des élèves ou des apprenti-e-s, qui choisissent souvent des sujets en lien avec leur vécu, et acceptés par les directions des écoles. Il s'agit de tirer de ceux-ci une reformulation adaptée à un contexte économique. Les deux autres sujets sont clairement explicités :

*« Maman adolescente » : Comment concilier vie familiale et professionnelle ? »*

*« L'industrie du disque : Comment la baisse des ventes de CD se répercute-t-elle sur l'industrie du disque ? Comment améliorer la situation ? »*

La question « *Comment la femme noire s'intègre-t-elle à la société et à l'économie suisse ?* » est multiple et mérite sans doute une explicitation complémentaire puisqu'elle contient plusieurs thèmes :

1. Les personnes de couleur peuvent-elles rencontrer des difficultés d'intégration en fonction du contexte socio-économique actuel ?
2. Les femmes de couleur peuvent-elles éprouver des difficultés dans la recherche d'un emploi ?
3. Les femmes de couleur peuvent-elles subir des difficultés particulières sur leur place de travail en raison de leur origine ethnique ?

Aux questions qui ont été posées lors des séances d'informations destinées aux élèves et aux apprenti-e-s, c'est naturellement sous cette forme que cela a été expliqué. Les représentant-es de la direction chargés de cette présentation à l'école de commerce Aimée-Stitelmann avaient perçu la préoccupation des élèves par rapport à cette question et avaient donné deux pistes : la discrimination à l'embauche et les progrès que la Suisse a encore à faire en matière d'insertion des minorités.

Mais pour éviter tout problème de compréhension, le document a été retiré des sites web des écoles et modifié en ôtant l'exemple concerné. Les représentants reprendront leur travail annuel qui consiste à mettre à jour ce guide; ils seront particulièrement attentifs aux formulations requises.

Il faut encore préciser que ni la direction générale ni le département n'étaient informés de ce libellé, étant entendu que la gestion d'un TA est strictement du ressort des écoles, et que la direction de chaque établissement doit garantir le cadre lexical et conceptuel dans lequel ces travaux sont élaborés. Ce thème constitue toutefois une problématique transversale abordée dans l'enseignement secondaire II, autour des questions d'égalité des droits, de lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées au genre, à la couleur de peau ou encore à la religion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP